

La Lettre du SYTEVOM

☎ : 03.84.76.93.00

☎ : 03.84.76.39.00

@ : www.sytevom.org

Le Bulletin de Liaison du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers

Les décisions prises lors de ces réunions sont affichées publiquement au siège du SYTEVOM.

COMITE SYNDICAL du 05/10/04 :

1/ Adhésion : demande de la

CC des 4 Rivières : au 1^{er} janvier 2005 : La CC4R composée des communes de Haute-Saône (secteur de Dampierre sur Salon) comptera en outre les huit communes du Sictom de Champlitte (2 789 hab.) - jusque-là rattachées au SMOM d'Is Sur Tille duquel elles se retirent : Argillières, Champlitte, Courtesoult – Gatey , Fouvent St Andoche, Framont , Larret , Percy Le Grand, Pierrecourt .

2/ Nouveau Code des Marchés

Publics: Le SYTEVOM, comme toute collectivité, doit se déterminer par rapport au fonctionnement à adopter pour les marchés dont le montant est inférieur à 230 000 € HT, dans le respect des principes de transparence et de concurrence énoncés dans le nouveau Code. Les règles proposées ont été approuvées par le comité syndical.

3/ CVD de Noidans le Ferroux :

Le marché d'exploitation du centre de valorisation des déchets ménagers dévolu à la société IDEX a été signé le 28 avril 1999. Compte tenu du changement de tonnages accordé pour l'exploitation du CVD et de l'ancienneté du marché, le comité syndical a autorisé la résiliation sans indemnité du marché (conformément aux dispositions du cahier des charges exploitation dudit marché).

Concomitamment, le Comité a autorisé le lancement d'un appel d'offre en vue de recruter un nouvel exploitant pour le centre de valorisation des déchets ménagers. Il a également autorisé le président à recourir à des missions d'assistance technique et juridique pour la rédaction du dossier de consultation relatif à l'exploitation .

4/ Déchetteries :

*Consécutivement à l'intégration du Sictom de Champlitte à la CC4R, le comité syndical a autorisé la reprise de la déchetterie de Champlitte.

La part résiduelle à amortir s'élèvera au 1^{er} janvier 2005 à 64 003.69 € HT pour un investissement total réalisé de 113 489.105 € HT. Le gardien du site intégrera le personnel de la CC4R. La collecte des matériaux sera assurée jusqu'au 1^{er} avril 2005 (date d'entrée en vigueur au SYTEVOM des nouveaux marchés d'exploitation de déchetterie) par le SMOM d'Is Sur Tille, à charge pour lui de refacturer au SYTEVOM les prestations engagées.

*Extension de la plage horaire prise en charge par le SYTEVOM pour la déchetterie de Rioz.

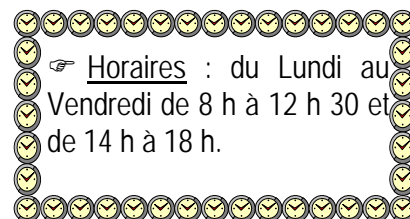
*Dans le cadre de l'opération de collecte des huiles de friture, l'accueil des professionnels en déchetterie nous permet une optimisation de la collecte mise en place avec des coûts de traitement afférents qui sont nuls. Le comité syndical a ainsi autorisé l'application d'un tarif à 0 €, en cas cependant d'évolution défavorable à l'échelle nationale, de la situation, ce tarif pourrait être revu.

5/ Quais de transfert :

Dans la perspective de la prise en charge du produit de la collecte sélective en porte à porte instaurée par la Communauté de Communes des 4 Rivières au 1^{er} janvier 2005, une consultation a été lancée afin de préparer la mise en service du quai de transfert d'Arc Les Gray. Cette consultation porte sur l'acquisition de trois semi-remorques de 90 m³ (procédure adaptée du nouveau code des marchés publics pour les marchés compris entre 90 000 et 230 000 € HT). Le marché a été attribué à la société LEGRAS.

6/ Transfert des déchets :

Des collectivités adhérentes au SYTEVOM ont mis en place une collecte en porte à porte sur leur territoire. Le produit de leurs collectes est acheminé par leurs soins au centre de traitement. Pour éviter des surcoûts (transports et /ou utilisation d'un équipement de transfert) et dans un objectif de rationalité, le comité syndical a décidé d'autoriser le remboursement du coût du transfert de ces produits, étant précisé que le transfert relève de la compétence du syndical départemental.



☞ Horaires : du Lundi au Vendredi de 8 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h.

Les POINTS D'APPORT VOLONTAIRES

La collecte :

Le N° de téléphone de la société VIDOR pour les conteneurs MIXTES est le

☎ **0800.770.521**

(N° vert – gratuit de 8h-12h / 14h-18h)

Pour mieux vous servir, pensez à appeler:

☞ **Le vendredi au plus tard pour une collecte le lundi, mardi**

☞ **Le mercredi au plus tard, pour une collecte le jeudi, vendredi.**

Les conteneurs VERRE sont toujours vidangés soit par la société SA-LEUR:

☎ **03.25.02.66.66**

Soit par la société PATE :

☎ **03.29.94.96.55**

Du changement dans

l'équipe:

Laetitia MOROT, en charge de la collecte sélective PAV/PAP nous a quitté. Elle est remplacé par Catherine BEAUPRETRE. Son numéro direct est le 03.84.76.93.09.

La gestion décentralisée des déchets verts :

Compte tenu, d'une part, des problèmes de saturation de plus en plus récurrents rencontrés sur certaines déchetteries (les plus importantes notamment) et, d'autre part, d'une demande fréquente des particuliers en compost et pour limiter les flux de déchets verts en déchetterie, le projet BIOLOQUAL (gestion des déchets biologiques au niveau local) testé par l'ADEME au plan national, a retenu notre attention.

Suite à l'envoi cet été, d'un courrier de M le Préfet de Haute-Saône aux maires leur rappelant l'interdiction de tous déchets verts en décharges, de nombreux courriers émanant de maires ont été adressés au SYTEVOM pour résoudre ce problème. Lors du dernier comité syndical, le Président a été interrogé sur ce sujet.

L'expérience de Colombey les Belles (15 kms au sud de Toul, en Lorraine) a ainsi retenu notre attention. Elle se décrit comme suit : Initiée en 2000-2001, le projet de BIOLOQUAL correspond à la mise en place d'un réseau de 7 (aujourd'hui 13) micro plates formes sur les 41 communes composant l'EPCI (10 000 hab.)

Les objectifs étaient :

- ↳ d'expérimenter un réseau de micros plates-formes gérées en réseau, de façon autonome, peu coûteuses en infrastructures et en transport de déchets,
- ↳ avec l'adhésion des habitants en leur proposant des lieux de dépôts proches puis la reprise du compost produit,

Concrètement, une plate-forme se compose de 3 box (2,5 x 2,5 avec des traverses de chemin de fer) pour accueillir les branchages et les déchets verts divers, les déchets de tonte. Une équipe avec un broyeur mobile opère le broyage et le retournement des andains 1 x par mois (hors saison) et 2 x par mois (en pleine saison), les particuliers faisant les apports, reprenant le compost rustique ainsi produit.

Des membres élus du comité syndical vont visiter Colombey les Belles et étudier la faisabilité de ce projet sur le territoire du SYTEVOM.

Si votre collectivité est intéressée par ce projet et souhaite éventuellement nous proposer un terrain, nous vous suggérons de nous retourner par fax la lettre ci-jointe avec vos coordonnées :

Nom : Prénom :

Qualité :

Collectivité (+ adresse) :

Tél :

① A éventuellement un site à proposer :

② Souhaite des informations :



Le SYTEVOM a procédé courant 2003 à la réimpression de tous les guides déchetteries (compte tenu des changements d'horaire notamment). Des exemplaires sont à votre disposition. Un exemplaire en format A3 pour affichage sur votre commune peut vous être transmis si vous le souhaitez. De même, n'hésitez pas dans votre bulletin d'informations municipales à communiquer les horaires de la (ou des) déchetterie(s) la plus proche(s) à vos usagers.